

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

XOIL EP 80WGL4

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (D'USAGE OU CE):

Contient de l'alkenylamine et du thiadiazole substitué.
Peut déclencher une réaction allergique.

Phrases de risque

Aucune

Conseils de prudence

Aucune

Autres

Fiche de Données de Sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

ETIQUETAGE TRANSPORT:

Non réglementé.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit

XOIL EP 80WGL4

Utilisation Commerciale

Huile pour engrenages.

Fournisseur

F1 Distribution
ZA de la Creule
59190 HAZEBROUCK
Tél: +33 3 28 50 95 95
Fax: +33 3 28 50 10 01
contact@f1distribution.com

N° d'appel d'urgence

- 01.40.05.48.48 - Centre Anti-Poisons de Paris
Hôpital Fernand WIDAL
200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10
- 04.72.11.69.11. - Centre Anti-Poisons de LYON
Hôpitaux de LYON
Bât.A - 162, avenue de Lacassagne - 69424 LYON Cedex 3
- 04.91.75.25.25 - Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
Hôpital SALVATOR
249, bd de Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9
- 04.42.74.51.15 - Cellule toxicologique de veille SHELL
Infirmierie de raffinage
13110 BERRE L'ETANG
- ORFILA: 01.45.42.59.59

VOIR COORDONNÉES LOCALES EN FIN DE FICHE

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

RISQUES SPECIFIQUES : Aucun à notre connaissance, en usage normal.

PRINCIPAUX SYMPTOMES : Ne devrait pas présenter de dangers graves dans des conditions normales d'utilisation.

RESUME DES CONSIGNES EN CAS D'URGENCE : En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme ; le blessé doit être transporté en milieu hospitalier, même en l'absence de blessure apparente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier. Communiquer les indications portées sur l'étiquette de danger.

PRINCIPAUX DANGERS : (Voir chapitres 11 et 12)

Effets néfastes sur la santé	Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Contient de l'huile minérale pour laquelle une valeur limite d'exposition doit être observée. L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.
Effets néfastes sur l'environnement	Non facilement biodégradable. Potentiellement bioaccumulable. La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.
Dangers physico-chimiques	N'est pas classé inflammable mais est combustible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique	PREPARATION : Produit à base d'huiles minérales sévèrement raffinées. La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3 %.
------------------------	---

Composants contribuant aux dangers	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
Esters d'acide phosphorique, sels aminés			<2 %	N	R-51/53
Alkenylamine	204-015-5		<1 %	C,N	R-22, 34, 43, 50
Thiadiazole substitué	300-298-5		<1 %	Xi	R-38, 41, 43, 52/53

VOIR SECTION 16 POUR DES EXPLICATIONS RELATIVES AUX PHRASES R

Commentaires sur la composition	Impuretés contribuant aux dangers: Aucune à notre connaissance, en usage normal.
--	---

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

Généralités	INFORMATIONS EN CAS DE: INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN : En cas d'incident, traiter symptomatiquement. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.
Inhalation	En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.
Ingestion	Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.
Contact avec la peau	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
Aspiration	Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	POINT D'ECLAIR : (Voir chapitre 9) Appropriés: Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités
----------------------------	--

uniquement.

Déconseillés: Jet d'eau. L'utilisation d'extincteurs au Halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.

Dangers spécifiques

Il est probable que la combustion produise un mélange complexe de gaz et de particules en suspension dans l'air comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques et inorganiques non identifiés.

Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants

Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROTECTION INDIVIDUELLE: En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Précautions individuelles

Eviter le contact avec :

- la peau.
- les yeux.

Méthodes de nettoyage

Récupération :

Déversement limité : Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.

Déversement important :

Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir.

Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant.

Éliminer comme pour déversement limité.

Élimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Éliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

Prévention des risques secondaires

Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils d'utilisation:

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistant aux hydrocarbures.

MANIPULATION

Prévention de l'exposition des travailleurs

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition.

Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.

	Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.
Prévention des incendies et des explosions	Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.
Précautions	Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter : - les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. - les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m ³). Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Eviter les projections. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
STOCKAGE	
Mesures techniques	Voir recommandations ci-après.
Conditions de stockage	- recommandées : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. - à éviter : Le rayonnement solaire direct, toute source de chaleur et les agents oxydants forts. Le stockage soumis aux intempéries. Température de stockage : Ambiante.
Matières incompatibles	Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts.
Matériaux d'emballage	- Recommandés: N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. - Déconseillés: - PVC. AUTRES CONSEILS : Les récipients de polyéthylène ne seront pas exposés à de hautes températures en raison des risques de déformation.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Utiliser une ventilation locale par extraction d'air, s'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.
Valeurs limites d'exposition	Les valeurs de seuils limites sont données ci-dessous. Des limites d'exposition plus basses peuvent s'appliquer localement:

- huile minérale (brouillard) :
 - 8 heures TWA : 5 mg/m³ ACGIH -15 minutes STEL : 10 mg/m³ ACGIH

Protection respiratoire

Non requis normalement.
 Si les brouillards ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé.

Protection des mains

Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

Protection des yeux

Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps autre que les mains

Limiter toute forme de contact avec la peau.
 Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements du personnel. Faire blanchir régulièrement les combinaisons et sous-vêtements.
 Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).

Mesures d'hygiène du travail

Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service ou usagées.
 Se laver les mains avant de manger ou de boire.
 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Liquide à température ambiante
Couleur	Donnée non disponible.
Odeur	Légère.
Masse volumique	900 kg/m ³
pH	N/A
Point d'éclair	220°C.
Température d'auto-inflammation	> 250 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...).
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	1 % (v/v)
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	10 % (v/v)
Températures spécifiques de changement d'état	Point d'écoulement : - 27°C maximum
Pression de vapeur	Négligeable dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
Solubilité	- Dans l'eau : Négligeable. - Dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
Viscosité	141.8 mm ² /s à 40°C - 14.2 mm ² /s à 100°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Conditions à éviter	La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...
Matières à éviter	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition	Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux

dangereux

durant un stockage normal.
La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc.. et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**BASES D'EVALUATION:**

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit.
L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.
Les informations ci-après s'appliquent à : - (H): l'homme - (A) : l'animal - (O) : l'homme et/l'animal

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX**Inhalation, commentaires:**

Inhalation (O)
Données non disponibles.
EFFETS LOCAUX : Inhalation (H)
De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Contact avec la peau

DL 50 > 2000 mg/kg
Contact avec la peau (A)

Contact avec la peau, commentaires:

EFFETS LOCAUX : Contact avec la peau (O)
Probablement légèrement irritant.

Contact avec les yeux, commentaires:

EFFETS LOCAUX :
Contact avec les yeux (O) Probablement légèrement irritant.

Ingestion

DL 50 > 2000 mg/kg

Ingestion, commentaires:

Ingestion (A)

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME**Inhalation**

Inhalation (H)
Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Contact avec la peau

Contact avec la peau (H)
Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation

* Contact avec la peau (O) :
Renferme moins de 1 % d'additifs qui, à l'état pur, sont sensibilisants pour la peau.

Cancérogénèse

Cancérogénèse (A)
Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérigène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau.
Les autres composants ne sont pas connus pour être associés à des effets cancérigènes.

Mutagenèse

Mutagenèse (A)
N'est pas considéré comme présentant de risque mutagène.

Informations médicales

AUTRES DONNEES :
Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée.
De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante.
Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation.
La concentration en impuretés dépend de l'utilisation, mais elle peut provoquer une irritation croissante de la peau et des yeux et présente des risques pour la sécurité et l'environnement lors de l'élimination.
Toute huile usagée sera manipulée avec précaution, afin si possible,

d'éviter les contacts avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	<p>BASES D'EVALUATION: L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de produits similaires. Le produit est liquide dans la plupart des conditions de l'environnement.</p>
Commentaires sur l'écotoxicité	<p>Mélange faiblement soluble dans l'eau. Le produit devrait être pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques, CL/CE50 > 100 mg/l. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. La valeur CL/CE50, énoncée comme la quantité nominale du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux.</p>
Mobilité	<p>SOL : - le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas mobile. EAU : Flotte à la surface de l'eau.</p>
Potentiel de bioaccumulation	Potentiellement bioaccumulable.
Persistance et dégradabilité	<p>Non facilement biodégradable. La plupart des constituants devraient être naturellement biodégradables mais certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.</p>

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets	<p>Élimination du produit : Comme pour l'élimination des déchets. La seule méthode autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant des huiles usagées. Ne pas contaminer le sol ou l'air avec des huiles usagées.</p>
Élimination des emballages souillés	<p>Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Remettre à un éliminateur agréé.</p>
Textes réglementaires	<p>La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).</p>

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU	N/C
Généralités	- Non concerné.
ROUTE (ADR)/RAIL(RID)	
Classe	Non dangereux d'après la classification ADR.
FLUVIAL (ADNR)	
MER (IMO/IMDG)	
Classe	N/R
AIR (OACI/IATA)	

Classe N/R

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

	Pas de symbole.
Phrases de risque	Aucune
Conseils de prudence	Aucune
Autres	Contient de l'alkenylamine et thiadiazole substitué. Peut déclencher une réaction allergique. Fiche de Données de Sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
RÉGLEMENTATION FRANÇAISE	
Code Sécurité sociale	Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601-612 et 607 Tableau(x) des maladies professionnelles : n° 36 - 49
Code du travail	Surveillance médicale spéciale : Art. 241-50, arrêté du 11.07.1977
Autres	Nomenclature des déchets (voir § 13) : Décret n° 2002-540 du 18/04/02 code 13-02-04

16. AUTRES DONNÉES

Explications relatives aux phrases R, partie 2	R-22 Nocif en cas d'ingestion. R-34 Provoque des brûlures. R-38 Irritant pour la peau. R-41 Risque de lésions oculaires graves. R-43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R-50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Restrictions d'emploi	Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques UNIL - OPAL.
Date de révision:	2007-07-13
LES MODIFICATIONS EFFECTUÉES SUR LES DERNIÈRES FDS SONT SIGNALÉES PAR LE SIGNE *	
N°. FDS	FS2106

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

"L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités."